## ART. PREMIER N° CL90

## ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL90

présenté par Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« se rattachant à un débat d'intérêt général ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conformément aux recommandations du Conseil d'État, il est proposé de préciser l'expression "contenus d'information" afin de ne prendre en considérant que ceux se rattachant à un débat d'intérêt général.